

## LISTE DES FRAIS – 2026-2027

### EXPLO-CONSTRUCTION 360° – ENTRETIEN GÉNÉRAL D'IMMEUBLES DEP 5211 – 900 heures

<b>À payer au Centre</b>	<b>18 ans -*</b>	<b>18 ans +*</b>
Carte d'identité <i>(Notez que des frais de 5 \$ seront exigés pour le remplacement de la carte d'identité)</i>	0 \$	0 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Matériel didactique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dépôt pour prêt d'outils, de manuels de référence, d'ordinateur</li> <li>○ Dépôt pour prêt de puce électronique</li> <li>○ Carte : Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction</li> <li>○ Reprographie</li> <li>○ Cahier de référence maison – Compétence 1</li> </ul> </li> <li>• <b>Équipement de protection individuel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Casque de sécurité</li> </ul> </li> </ul>	0,00 \$ 0,00 \$ 50,00 \$ 10,00 \$ 3,32 \$	320,00 \$ 12,00 \$ 50,00 \$ 10,00 \$ 3,32 \$
<i>Frais à acquitter lors de la rencontre administrative.</i>	63,32 \$	408,40 \$
<i>Les modes de paiement acceptés sont les suivants : débit et crédit. Pour les élèves de moins de 18 ans : tout matériel non remis ou endommagé sera facturé.</i>		

#### **Matériel obligatoire à se procurer au magasin de son choix**

- **Fournitures scolaires**
  - Papier, crayons, un cartable de 4 pouces, calculatrice
  - 2 cadenas
  - 1 Ruban à mesurer métrique / imperial (pas électronique) : ATTENDRE les consignes de l'enseignant
- **Équipement de protection individuel**
  - Lunettes de sécurité avec verres clairs\*\*
  - Bottes de sécurité (homologuées CSA)
  - Masque P-100
- **Uniforme**
  - Minimum de 2 T-shirts gris foncé (offert au centre au coût de 10 \$)
  - Jeans ou pantalon (noir ou bleu)

#### **Modalité de remboursement**

- Si la formation est **annulée** par le Centre, tous les frais sont remboursés.
- Si l'élève se **désiste** et désire recevoir un remboursement, il doit en faire la demande par écrit au moins trois (3) jours avant le début de la formation. Tous les frais seront remboursés.
- Si l'élève **abandonne** en cours de formation, les dépôts pour prêts d'outils, manuels de référence et puce électronique seront remboursés si tout le matériel est remis en bon état. Toute perte ou bris est aux frais de l'élève mineur.

\*L'utilisateur qui a atteint l'âge de 18 ans avant le 1<sup>er</sup> juillet précédant son admission est considéré comme ayant 18 ans et plus.

\*\*Une paire sera fournie aux 18 ans et moins en début d'année.